



Acte de naissance avec filiation

Par **vapeurplus**, le **26/01/2017** à **02:55**

Bonjour, suite à une révision de jugement, le juge me demande l'acte de naissance avec filiation de ma sœur. Ma sœur refuse de me donner la copie du livret de famille de mes parents. Je fais la demande auprès de la mairie et ma demande est rejetée car je suis la sœur. J'ai donc refait la demande sous le nom de ma mère. Je ne savais pas que je n'avais pas le droit de faire cela. Je ne donnerai rien au juge mais est-ce que je risque d'avoir des ennuis et une amende pour avoir fait cela ? La mairie peut-elle m'attaquer pour avoir demandé cet acte sous le nom de ma mère ?

Bien cordialement